

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 21-2022

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

**Boucllement du préavis N° 13-2019 - Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 220'000.00 accordé le 20 novembre 2019 (préavis N° 13-2019), destiné au renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique.

La Direction des travaux et des services industriels (DTSI) et le Service des systèmes d'information (SSI) ont migré sur le nouveau logiciel et sont opérationnels conformément aux fonctionnalités prévues dans ce projet. Dès lors, le boucllement de ce préavis peut avoir lieu.

Le décompte final s'établit comme suit :

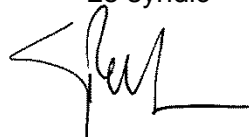
Crédit d'investissement voté	CHF	220'000.00
Total des dépenses du projet	CHF	<u>209'500.00</u>
Différence disponible	CHF	<u><u>10'500.00</u></u>

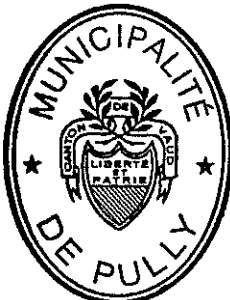
Une participation totale de CHF 17'787.00 a été facturée à la commune de Belmont-sur-Lausanne.


En conclusion, le montant à charge de la Ville de Pully s'élève à CHF 191'713,00 et sera amorti sur une durée de 5 ans.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic   
G. Reichen



Le secrétaire   
Ph. Steiner